

20200703 Le Monde

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/03/accueillir-dignement-les-demandeurs-d-asile_6045075_3232.html

Accueillir dignement les demandeurs d'asile

Éditorial

Le Monde

Editorial. En condamnant, jeudi, la France pour manque d'assistance à des demandeurs d'asile, la Cour européenne des droits de l'homme pose le principe d'une obligation de résultat pour l'Etat. Et envoie un message clair : notre pays doit faire davantage pour mériter sa réputation de « terre d'asile ».

Editorial du « Monde ». Ayant fui l'Iran, où sa vie était en danger, et arrivé en France en 2014, A.J., journaliste, n'aurait pas dû vivre pendant des mois sous les ponts du canal Saint-Martin, à Paris, s'y faire agresser et voler son sac de couchage, sans pouvoir manger plus d'une fois par jour. Il a fini par obtenir le statut de réfugié, mais les délais pour faire enregistrer son dossier l'ont longtemps empêché d'accéder à la modeste allocation versée aux demandeurs d'asile et, a fortiori, à un hébergement.

En jugeant, jeudi 2 juillet qu'un « *traitement inhumain ou dégradant* » avait été infligé à A.J. ainsi qu'à deux autres candidats à l'asile, un Afghan et un Russe, [la Cour européenne des droits de l'homme \(CEDH\)](#) a adressé à la France un message clair : elle doit faire davantage pour mériter sa réputation de « terre d'asile ». Cet appel doit être entendu.

Lire aussi [La CEDH condamne la France pour les « conditions d'existence inhumaines » de demandeurs d'asile](#)

La saturation du dispositif d'accueil ne saurait justifier, ont estimé les juges de Strasbourg, que les étrangers qui demandent la protection de la France vivent à la rue, réduits à la mendicité, dans une situation conjuguant l'angoisse de la précarité à celle de l'exil et « *témoignant d'un manque de respect pour leur dignité* ». En posant le principe d'une obligation de résultat pour l'Etat, la CEDH met les autorités devant leurs responsabilités, sous peine de nouvelles condamnations.

Impérieuse nécessité d'une politique européenne de l'asile

Certes, le traitement des demandeurs d'asile s'est notablement amélioré depuis l'époque des faits en question, où le système français de l'asile était à bout de souffle. Le nombre d'hébergements est passé de 40 000 à 100 000 et le délai d'enregistrement des demandes, qui commande l'accès à l'aide financière et à l'hébergement, ne se compte plus en mois mais en jours – cinq en moyenne, selon le ministère de l'intérieur ; dix-sept, selon les associations de défense des demandeurs d'asile. Cela dans le contexte d'une [augmentation considérable du nombre de requérants](#) : 133 000 en 2019 contre 46 000 en 2013.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [En 2019, la demande d'asile toujours en hausse](#)

En dépit de ces efforts importants, la moitié des quelque 150 000 demandeurs d'asile en instance demeurent sans proposition d'hébergement. D'où les campements et les squats qui se forment régulièrement dans les villes, comme dans le nord de Paris.

Lire aussi [Au nord de Paris, les campements de migrants deviennent des bidonvilles](#)

La question de l'hébergement des demandeurs d'asile est tout sauf une question simple et uniquement d'ordre matériel. Par définition temporaire, puisque seul l'octroi du statut de réfugié – 38 % des dossiers – pérennise le droit au séjour, elle est indissociable du délai de traitement des demandes, mais aussi de la situation de la France sur la carte européenne et planétaire des migrations. L'Hexagone, qui figure avec l'Allemagne [en tête des pays de l'Union européenne](#) pour la demande d'asile, doit réduire les délais d'attente qui produisent des situations humainement ingérables, comme celle des personnes déboutées mais de fait inexpulsables. L'accès au logement social de droit commun des réfugiés statutaires doit être amélioré.

Mais l'humiliante condamnation de la France renvoie aussi à l'impérieuse nécessité d'une politique européenne de l'asile qui passe par une solidarité entre les Vingt-Sept pour l'accueil des demandeurs d'asile et par une révision du règlement de Dublin, qui maximise la pression sur les pays situés à la périphérie de l'Union. La dignité de l'accueil des étrangers persécutés doit être une priorité de la France. L'adoption d'un nouveau [« pacte pour la migration »](#) à l'échelon européen doit en être une autre.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« La rue, c'est fini, maintenant on construit quelque chose » : à Paris, un projet pilote pour les réfugiés](#)

Le Monde